



LIAISON FAMILLES-ÉCOLE

MISE EN APPLICATION DU PROTOCOLE SANITAIRE
NOVEMBRE 2020

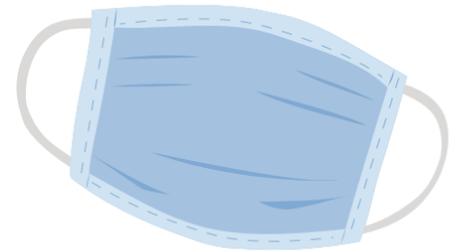
RESPONSABILITÉ PARENTALE

- Prise de la température chaque jour avant l'arrivée à l'école.
- Isoler (= pas d'école) + informer l'école :
 - En cas de fièvre (38°C ou plus)
 - En cas d'apparition de symptômes
 - En cas de test positif
 - En cas de test positif et/ou de membre cas contact dans la sphère familiale



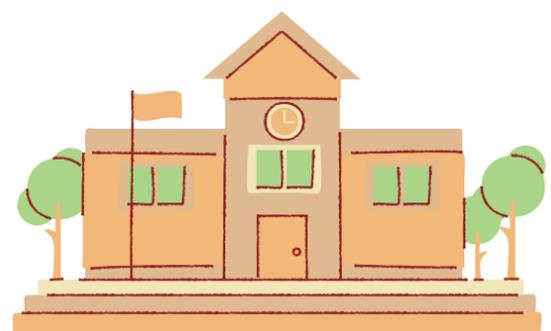
PORT DU MASQUE

- Devant l'école le masque est obligatoire pour les adultes
- TPS à GS : pas de port du masque
- CP à CM2 : masque obligatoire devant, à l'intérieur et à l'extérieur (cour de récréation) de l'école.
- L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies (du CP au CM2)



ENTRÉES ET SORTIES DE L'ÉCOLE

- Entrée dans l'école:
 - Seuls les parents des enfants de Petite Section sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte de l'école avec un masque et après désinfection des mains.
 - TPS à CP : entrée par le portail rouge.
 - CE1 à CM2 : grand portail.
- Sortie des classes : le port du masque est obligatoire devant l'école. Merci de respecter également la distanciation physique.



JUSTIFICATIF DE DÉPLACEMENT SCOLAIRE

- Pensez à toujours vous déplacer avec votre attestation.
- Si votre enfant se rend seul à l'école ou rentre seul, pensez à lui fournir une attestation de sortie

